



Nouveau contrat de rivière Ardèche : la reconnaissance d'un projet de qualité pour le territoire

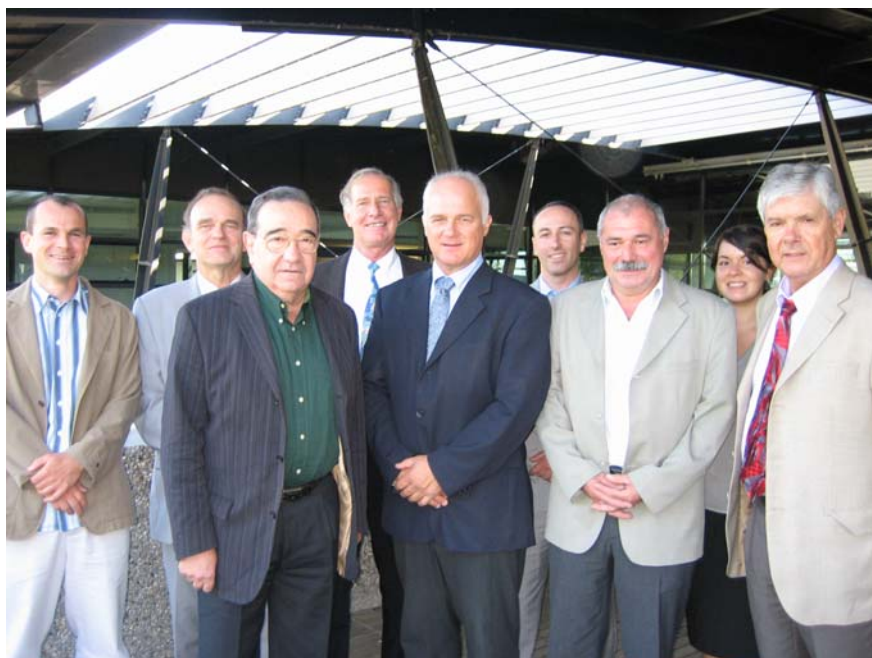
Ce jeudi 20 septembre, une délégation ardéchoise s'est rendue à l'Agence de l'Eau à Lyon pour y présenter le nouveau contrat de rivière Ardèche.

La délégation du Syndicat Ardèche Claire était composée de son président, Pascal Bonnetain, et de son vice-président, Daniel Teston (maire de Thueyts), ainsi que de Nicolas Bouretz (directeur du Syndicat) et Anne-Sophie Charpentier (chargée de mission au Syndicat). Bernard Bonin (premier vice-président du Conseil Général de l'Ardèche) et Jérôme Péjot (Mission Inter-Services de l'Eau de l'Ardèche) étaient aussi présents, venus témoigner leur soutien au projet.

A l'issue de cette séance très protocolaire et solennelle, sous la présidence de Henri Torre, président du Comité de Bassin Rhône Méditerranée, et en présence de Jacky Cottet, président du conseil d'administration de l'Agence et de l'Eau et de son directeur Alain Pialat, le projet a obtenu le label officiel « contrat de rivière ».

Avec des actions prévues pour un montant total de 33 millions d'euros jusqu'en 2014, l'ambition du contrat est d'améliorer durablement la qualité de la rivière sur un territoire regroupant 77 communes et concernant plus de 260km de cours d'eau. Le label obtenu aujourd'hui est un gage de la qualité de la démarche et une garantie de sa cohérence avec les politiques de l'eau nationale et européenne.

La signature officielle du contrat aura lieu début novembre, pour un démarrage des premières actions dès le début de l'année 2008.



1^{ère} ligne : Henri Torre, Pascal Bonnetain, Bernard Bonin et Daniel Teston
2^{ème} ligne : Jérôme Péjot, Alain Pialat, Jacky Cottet, Nicolas Bouretz et Anne-Sophie Charpentier
(photo : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse)

Pascal BONNETAIN, président du Syndicat Ardèche Claire et de la commission locale de l'eau du bassin versant de l'Ardèche :

« Les rivières ont façonné notre territoire et sont un des moteurs de son économie, notamment touristique. Pour protéger ce patrimoine commun qu'est l'eau, nous avons voulu un programme d'action ambitieux et complet : traiter les pollutions mais aussi les prévenir, améliorer la qualité aussi bien que gérer le manque d'eau en été et le risque d'inondation. Notre objectif n'est pas de mettre la rivière sous cloche, mais bien de trouver un équilibre durable avec les activités humaines autour de la rivière.

Le label « contrat de rivière » est pour nous une reconnaissance. Celle de notre légitimité à prendre en charge l'avenir de la rivière sur notre territoire et celle de la pertinence du travail accompli depuis 7 ans avec tous les acteurs locaux et partenaires de ce projet. »

Bernard BONIN, premier vice-président du Conseil Général de l'Ardèche :

« Dans les années 80, c'est à l'initiative du Département qu'avait été réalisé le premier contrat de rivière sur l'Ardèche. 25 ans après, le Conseil Général est toujours là et poursuit son engagement aux côtés du Syndicat Ardèche Claire.

Je me félicite de ce nouveau contrat de rivière. C'est un outil important qui apportera des réponses concrètes aux enjeux environnementaux et économiques que connaît aujourd'hui l'Ardèche méridionale.

Ciblée sur les actions de traitement des pollutions domestiques, d'entretien de la végétation des cours d'eau et d'organisation des pratiques de loisirs liées à l'eau, notre participation au projet devrait se monter à plus de 5 millions d'euros. »

Henri TORRE, président du Comité de Bassin Rhône Méditerranée :

« Je tiens à souligner la qualité du projet du contrat de rivière Ardèche, qui s'inscrit dans la continuité des efforts réalisés depuis 25 ans sur ce territoire et qui est en adéquation avec les objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) porté par l'Agence de l'Eau. L'eau en Ardèche est indispensable à son développement et ce contrat de rivière permettra de relever le défi des décennies à venir.

J'ai aujourd'hui eu le plaisir de présider ce comité d'agrément qui a remis un avis très favorable au projet présenté par le Syndicat Ardèche Claire. »

Les prochaines étapes avant la signature début novembre 2007 :

Projet financé à près de 60% par les partenaires publics, c'est le cadre labellisé « contrat de rivière » qui permettra de mobiliser de tels moyens. Dans les semaines à venir le programme d'action sera présenté aux différents partenaires pour qu'ils confirment leur soutien financier :

- le 26 septembre auprès du Conseil Régional Rhône Alpes ;
- le 17 octobre à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ;
- les 22 et 23 octobre auprès du Conseil Général du département de l'Ardèche.